

Communication et enseignement scientifiques en langue française

Nécessité d'une politique linguistique de la recherche

Janvier 2013

Communication et enseignement scientifiques en langue française

Nécessité d'une politique linguistique de la recherche

Janvier 2013

Mémoire au Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur,
présenté par les associations :

Avenir de la Langue Française	ALF	avenirlf@laposte.net
Défense de la Langue Française	DLF	dlf.contact@orange.fr
Association Francophonie Avenir	AFRAV	afrav@aliceadsl.fr
Association COURRIEL languefrancaise.org	COURRIEL	bureau@courriel-
Le droit de comprendre	DDC	marcfavech@aol.com
Cercle Littéraire des Cheminots	CLEC	m.lelous@orange.fr
Association pour la Sauvegarde et l'Expansion de la Langue Française	ASSELAF	psr@yahoo.fr

Rédaction : Christian DARLOT, avec le concours de
Pierre DEMERS, Charles DURAND, Denis GRIESMAR, Jean-Daniel THÉRON, Matthieu
VARNIER

Sommaire :

1. **Situation présente ; ses conséquences** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1 **Publications scientifiques**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.1 **Les trois publics des publications scientifiques**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.1.1 **Communication destinée à la majorité des pays développés** . Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.1.2 **Communication destinée aux pays francophones.** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.1.3 **Communication scientifique destinée au public de langue maternelle française.** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2 **Conséquences du monopole de l'anglais** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2.1 **Domages à la pensée scientifique** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2.2 **Affaiblissement de la vitalité intellectuelle** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2.3 **Affaiblissement de la vitalité économique** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2.4 **Ébranlement de la société** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2.5 **Ruine de l'influence internationale de la France** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.1.2.6 **Action aggravante de l'Union européenne** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2 **Enseignement** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.1 **Mémoires rédigés en langue étrangère**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.2 **Projet d'angliciser l'enseignement supérieur** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.3 **Conséquences** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.3.1 **Confusion et inégalité dans l'enseignement**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.3.2 **Inégalités économiques**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.3.3 **Chute du niveau intellectuel**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.3.4 **Déclassement de l'enseignement supérieur français** Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.3.5 **Disparition de la francophonie**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.3.6 **Manque de débouchés pour les étudiants**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 1.2.3.7 **Incohérence du projet et politique de classe**..... Erreur ! Signet non défini.
2. **Propositions** Erreur ! Signet non défini.
 - 2.1 **Enseignement** Erreur ! Signet non défini.
 - 2.1.1 **Principes : transmission des connaissances et service public** Erreur ! Signet non défini.
 - 2.1.2 **Cours universitaires et thèses** Erreur ! Signet non défini.
 - 2.2 **Publications**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 2.3 **Attribution de crédits de recherche**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 2.4 **Promotions** Erreur ! Signet non défini.
 - 2.5 **Échanges avec les pays francophones**..... Erreur ! Signet non défini.
 - 2.6 **Brevets d'invention** Erreur ! Signet non défini.
3. **Conclusion** Erreur ! Signet non défini.

1. Situation présente ; ses conséquences

1.1 Publications scientifiques

Le monopole de l'anglais dans la communication scientifique est récent. Il s'est progressivement établi après les trente années de guerre et de crise du XX^e siècle, de 1914 à 1945, au cours desquelles les pays anglo-saxons, protégés par la mer et l'océan et ayant souffert proportionnellement de bien moindres pertes humaines que les autres belligérants, avaient développé leur activité scientifique. Au contraire l'élite intellectuelle française avait été gravement diminuée. Après le déclassement de l'allemand comme langue de communication internationale, les revues scientifiques étrangères étaient surtout rédigées en anglais. Toutefois des revues scientifiques en français durèrent jusqu'au début des années 80, lorsqu'elles furent sabordées par décision des autorités académiques françaises.

Ce monopole a été accepté par les chercheurs français. Publier dans des revues étrangères fut considéré comme une preuve de qualité des travaux effectués, puisqu'ils étaient appréciés hors du cercle des spécialistes français. Ces travaux échappaient ainsi au soupçon de connivence d'école. Par ailleurs, l'anglais des articles scientifiques, dont plus de la moitié du vocabulaire est d'origine française ou latine, paraissait réaliser le rêve d'un code d'échange objectif, universel et apolitique, affranchissant la pensée scientifique des influences culturelles nationales. En même temps, l'idéologie atlantiste d'intégration européenne répandait parmi les gens instruits la mode de dénigrer tout ce qui pouvait freiner l'uniformisation des pays d'Europe, au premier chef la diversité des langues. La méconnaissance complète des relations internationales et sociales par les universitaires français, leur ignorance des rapports de pouvoir hors du cercle de leurs rivalités, leur admiration de la puissance, l'entraînement mimétique enfin, qui les emporte si souvent, les firent s'empresser d'employer une langue étrangère.

L'ensemble des habitudes qui furent alors adoptées a sa cohérence et son efficacité. La procédure de validation des articles scientifiques par des comités de lecture anonymes assure, si elle est impartiale, la qualité globale des publications. La spécialisation de chaque chercheur et la prolifération des publications ne permettent pas de se sentir compétent hors d'un champ très étroit, mais être sollicité pour expertiser un article suscite le sentiment valorisant d'appartenir à un ensemble mondial de spécialistes. Aux membres des jurys de thèse ou de concours de recrutement, la validation des articles par des experts donne la garantie rassurante de pouvoir fonder leur décision sur les travaux publiés des candidats. Cet effacement du jugement personnel derrière celui d'experts inconnus manifeste une modestie louable, mais qui n'incite ni à l'effort intellectuel ni à l'exercice d'une responsabilité. L'opinion de membres de jurys se fonde parfois ainsi seulement sur des rapports, sans qu'ils aient lu eux-mêmes les articles. En conséquence de ces habitudes, la validation des résultats scientifiques, le recrutement et la promotion des chercheurs, l'attribution des crédits qui déterminent l'avenir des programmes de recherche, tout cela dépend de procédures fixées par des revues anglo-saxonnes dont les membres des comités éditoriaux sont pour la plupart de culture étasunienne.

Depuis une vingtaine d'années les relations internationales ont évolué, et les moyens de diffusion scientifique ont été en même temps bouleversés :

- Le monopole de l'anglais a biaisé l'évaluation en faveur des anglophones et suscité quelques scandales, bientôt étouffés lorsque l'accaparement des résultats apparaissait au grand jour.

- La rivalité a été systématiquement organisée entre les universités, comme elle a été attisée entre les pays et dans le même but : agrandir l'aire d'action des institutions financières en contraignant les personnes et les institutions à s'endetter et à fournir ainsi des rentes aux prêteurs. À cette fin la mode de la bibliométrie a été lancée, et a transformé l'évaluation par les pairs en jeu de rôle dans des confréries de la courte échelle. L'évaluation des articles, des chercheurs et des laboratoires au moyen d'indices chiffrés a rendu l'appréciation routinière et la prospective myope. Le décompte de points remplace le débat d'idées. La généralisation du financement par projets aggrave ces vices, et risque de stériliser pour longtemps la recherche. Le moteur électrique n'a pas été inventé en perfectionnant la machine à vapeur.
- Les revues scientifiques en anglais sont devenues pour les maisons d'édition des entreprises avant tout commerciales. Les coûts d'abonnement qu'elles imposent aux institutions universitaires sont si élevés qu'ils ont suscité des protestations même dans les pays anglo-saxons.
- En sciences comme dans tous les domaines, la diffusion de la connaissance par Internet bouleverse l'édition en réduisant les coûts de fabrication et en permettant une diffusion illimitée presque gratuite.

Le système de validation de la connaissance scientifique qui a prévalu pendant un demi-siècle est à présent en pleine refonte. C'est donc le moment de s'interroger sur les moyens de rendre l'information scientifique accessible à tous. L'anglais est certes la principale langue de communication mondiale, mais elle est dans le monde entier, et pas seulement dans l'Union européenne, la langue de la rivalité et de la concurrence beaucoup plus qu'une langue de coopération. Or la rétention d'information indissociable de la concurrence est incompatible avec le service désintéressé de la connaissance.

1.1.1 Les trois publics des publications scientifiques

Les chercheurs scientifiques français destinent leurs publications, écrites ou orales, à trois publics :

- 1/ Les autres chercheurs scientifiques, actifs en majorité dans des pays étrangers, développés ;
- 2/ Les chercheurs et les étudiants de France et des pays de la Francophonie ;
- 3/ L'ensemble des habitants des pays de langue française.

À présent, la communication envers le premier public est faite uniquement en langue anglaise. Envers les deux autres publics, elle a presque disparu. Cette carence nuit à la pensée et à la cohésion sociale, en France même et dans les pays d'expression française.

Une politique linguistique de la communication scientifique est donc nécessaire et urgente.

1.1.1.1 Communication destinée à la majorité des pays développés

Les chercheurs français communiquent en anglais dans leurs relations avec les pays anglophones et avec presque tous les pays développés ; il est devenu très rare qu'un chercheur français emploie le français dans un congrès international. Même dans les très nombreux congrès qui se tiennent en France, les organisateurs - qui sont le plus souvent français eux-mêmes - empêchent presque toujours l'usage de toute autre langue que l'anglais. Ainsi devenu quasiment exclusif, l'usage de l'anglais non seulement ne permet plus à la recherche française d'être perçue comme un pôle important de création de savoir scientifique, mais il réduit les liens intellectuels entre chercheurs de langue française.

1.1.1.2 Communication destinée aux pays francophones.

Langue de la France, le français est aussi langue officielle ou d'enseignement dans de nombreux pays, et l'une des langues officielles et de travail des principales organisations internationales. Les sommets de la Francophonie réunissent des délégations de septante-sept États. En outre, d'autres pays en Amérique latine (Pérou, Brésil), au Proche et au Moyen Orient (Liban, Iran) ont une très ancienne tradition d'étude en France, qu'ils souhaiteraient revivifier afin de contrebalancer l'influence des pays anglo-saxons. Certes, beaucoup de pays de la Francophonie sont pauvres, et plusieurs sont agités par les troubles de l'adaptation à la modernité, mais la paix et la prospérité s'établiront d'autant mieux que leur population sera plus instruite. Il est vital pour la France que ces pays, tout en sauvegardant leurs propres langues, gardent le français comme langue de communication internationale, ce qui nécessite que le français reste une langue de communication scientifique. La science est en effet la base de toute l'activité économique moderne, et la rationalité scientifique se répand désormais dans toutes les formes de pensée.

Les pays de la Francophonie ne resteront francophones que si s'instruire en français reste possible dans tous les domaines, et surtout dans les domaines scientifiques.

Mais depuis plus de vingt ans, et en particulier au cours des années récentes, les dirigeants français eux-mêmes promeuvent l'anglais au détriment du français, et s'efforcent de réduire la présence française dans le monde, notamment en matière scientifique. Le Ministère de la Recherche, et les instituts de recherche français (CNRS, INSERM, INRIA, Institut Pasteur, etc.), ainsi que les agences nationales françaises d'évaluation, refusent de recenser les articles en français parmi les publications considérées dans les dossiers de demande d'attribution de crédits de recherche et de promotion des chercheurs. De crainte d'être pénalisés, les chercheurs français n'emploient donc plus le français et découragent leurs étudiants, français ou étrangers, de l'employer. Pour la plupart, ils ne peuvent pas fournir de documentation en français sur une question scientifique, ni même une mise au point sur leurs propres travaux. Ils ne conseillent à leurs étudiants que des lectures en anglais. Même dans les cours universitaires qu'ils professent, ils emploient un vocabulaire emprunté à l'anglais, puisque, lisant toujours en cette langue dans laquelle ils rédigent aussi leurs articles, ils finissent par manquer de familiarité avec les termes des sciences mêmes dont ils sont supposés diffuser la connaissance. Par conséquent, la plupart des étudiants étrangers se détournent du français, même dans les pays membres de la Francophonie. Si elle perdurait, cette évolution entraînerait, en une génération, l'abandon du français, qui ne serait bientôt plus une langue internationale mais serait confiné à la seule France et à quelques régions limitrophes.

Or cette évolution, en cours depuis plusieurs décennies, n'est pas une fatalité historique mais le résultat de décisions délibérées des gouvernements français successifs, et des dirigeants des instituts de recherche et d'enseignement supérieur. Le *recul relatif* du français est certes dû à des faits historiques d'origine politique, abandon de l'Amérique du Nord au XVIII^e siècle, déclin démographique relatif au XIX^e, affaiblissement dû aux guerres au XX^e, mais la *disparition en cours* du français est due à l'action militante des classes dominantes françaises, y compris des intellectuels et des dirigeants politiques de la France¹.

En luttant volontairement contre l'usage de la langue française, les dirigeants du Ministère de la Recherche et des instituts de recherche, ainsi que les chercheurs qui secondent cette œuvre de destruction, exercent une action politique, pour laquelle non seulement ils n'ont pas été mandatés, mais qui est expressément contraire à la Constitution de la République et à la Loi votée par la représentation nationale.

1.1.1.3 Communication scientifique destinée au public de langue maternelle française.

Pour la communication écrite, que ce soit par articles princeps ou par articles de synthèse, les chercheurs français communiquent presque toujours entre eux en anglais. La clarté de leur pensée s'en ressent souvent, et la précision de leur expression s'en ressent toujours. Puisqu'ils ne publient plus leurs travaux en français, ils perdent l'habitude de rédiger dans leur propre langue. La qualité des livres scientifiques se dégrade, ce qui suscite leur délaissement et aggrave la décadence des éditeurs. Cette spirale a fait presque disparaître l'édition scientifique française, qui publie de plus en plus de traductions d'auteurs anglo-saxons, y compris pour les manuels universitaires. Plusieurs rapports ont dénoncé les surcoûts de documentation que ces usages imposent aux laboratoires et les rentes de situation ainsi assurées aux éditeurs anglophones.

Ce fait tend à imposer une nomenclature scientifique, voire une démarche intellectuelle, issues de la tradition anglo-saxonne, par exemple une démarche surtout inductive (en accumulant des observations, puis en concluant), au contraire de la tradition française qui accorde autant d'importance à la déduction (en supposant des principes explicatifs cohérents dont les conséquences sont ensuite confrontées aux faits). Selon Laurent Lafforgue, médaillé Fields, l'école française de Mathématiques est forte parce qu'elle publie dans sa langue, et que chacun de ses membres peut ainsi se pénétrer aisément des raisonnements de ses collègues. La langue aide alors à préciser en commun des concepts abstraits. Ce qui est vrai pour les Mathématiques, domaine où on croirait faible l'influence de la langue, l'est aussi pour les autres branches de la connaissance.

Parce qu'ils ne pensent plus que confronter entre eux leurs idées dans leur langue puisse les aider à préciser leurs pensées, les chercheurs français ne considèrent plus comme des lieux d'échange importants les colloques scientifiques dont le français est la langue officielle. Et comme les exposés qui y sont prononcés ne sont pas pris en compte par les comités d'évaluation, les scientifiques français, soucieux de leur carrière, les bâclent et n'y présentent plus que des résultats parcellaires de leurs recherches.

1.1.2 Conséquences du monopole de l'anglais

L'*exclusivité* ainsi accordée à l'anglais dans la communication scientifique en France cause non seulement de graves dommages à la pensée scientifique, mais affaiblit la vitalité intellectuelle de la France, ébranle sa cohésion sociale et ruine son influence internationale.

1.1.2.1 Dommages à la pensée scientifique

- **Imprécision des concepts, due à l'emploi d'un vocabulaire mal maîtrisé, en particulier chez les jeunes chercheurs dont beaucoup ne connaissent pas le vocabulaire français de leur spécialité. Flou de la pensée chez bien des chercheurs, même confirmés, qui emploient des mots d'anglais sans définir les concepts que ces mots sont censés exprimer. La facilité à forger des substantifs en anglais fait fréquemment prendre de simples mots pour des concepts.**

- **Promotion des chercheurs selon le critère de conformité au courant dominant parmi les chercheurs anglo-saxons. La compétence en une langue étrangère prend le pas sur la compétence scientifique. De ce fait, subordination de la recherche française, qui tend à devenir simple sous-traitante.**

1.1.2.2 Affaiblissement de la vitalité intellectuelle

- **Perte d'autonomie de pensée qui réduit la créativité scientifique et technique, donc l'innovation industrielle source de toute prospérité, et réduit même la créativité artistique. La perte de confiance en soi qui en résulte suscite parfois en retour des réactions de surestimation intempestives.**
- **Aggravation du désintérêt de la jeunesse envers les sciences, particulièrement inquiétante alors que l'éducation est désormais la vraie force d'un peuple et le plus sûr moyen d'établir des avantages comparatifs économiques.**

1.1.2.3 Affaiblissement de la vitalité économique

- **Si les résultats de la recherche fondamentale et appliquée échappent à toute quantification, leur apport à l'économie nationale résulte en grande part du transfert de connaissances scientifiques aux entreprises, qui en tirent parti pour améliorer leur productivité industrielle. Or publier en langue étrangère gêne ce transfert d'information, en diminuant la clarté des publications scientifiques et en contraignant les entreprises à assumer les coûts de traduction. Le triple écueil de la nouveauté, du jargon scientifique et de la langue étrangère ralentit beaucoup l'application des progrès scientifiques et l'innovation technique. L'emploi systématique de l'anglais gêne l'activité économique.**
- **Au contraire, une barrière linguistique même partielle (simple délai avant de publier en langue anglaise) donnerait aux entreprises nationales une primeur sur les fruits de la recherche publique, dont il n'est pas douteux qu'elles sauraient tirer parti. C'est la politique linguistique constante du Japon, dont les chercheurs publient leurs travaux d'abord en langue nationale.**
- **Il est donc contradictoire de prétendre aider universités et industrie à coopérer, à grand flon-flon de « pôles d'excellence », tout en prônant l'usage de l'anglais. Avant d'engloutir d'importantes ressources dans le béton de bâtiments neufs, en affichant le but de rapprocher ainsi physiquement les**

partenaires, il est urgent de faciliter leur compréhension mutuelle plutôt que de la compliquer. Pour les dirigeants politiques comme pour les médecins, le premier devoir est de ne pas nuire.

1.1.2.4 Ébranlement de la société

- **Approfondissement de la fracture sociale, du fait de la difficulté à accéder à la connaissance scientifique et technique en français. Dès maintenant, l'anglais est devenu un moyen de discrimination sociale. La déstructuration sociale suit la déstructuration économique et intellectuelle.**
- **Tendance des classes dominantes à fuir mentalement hors de la communauté nationale. S'ils sont assez aisés, les parents qui veulent favoriser l'ascension sociale de leurs enfants s'efforcent de les faire instruire en anglais. Ces tentatives sont contraires à l'égalité des citoyens, sauf à supposer que les autorités de la République Française, dûment mandatées par le Peuple Souverain, organisent elles-mêmes le passage de toute la population à une langue étrangère et l'abandon de la langue nationale...**
- **Imposition d'une langue étrangère. L'usage, devenu général, de financer les laboratoires par appels à projets a conduit les instituts de recherche à faire pression sur les chercheurs pour que ceux-ci rédigent leurs projets en anglais, sous le motif officiel « d'expertise internationale ». Sous le même prétexte, des instituts (INRIA, INSERM) sont allés jusqu'à envoyer aux candidats des réponses en anglais – ce que les juridictions administratives ont déclaré illégal -, et à demander que les rapports d'activité des laboratoires, et même les rapports personnels des chercheurs, soient rédigés en anglais. Ces exigences, qui violent grossièrement la loi, séparent les universitaires de la société et les incitent à se considérer comme déliés de tout lien à l'égard de leurs compatriotes.**

1.1.2.5 Ruine de l'influence internationale de la France

- **Disparition de la presse scientifique francophone, faute d'auteurs et d'abonnés, faute d'énergie des éditeurs, et faute**

surtout aux institutions académiques qui ont agi pour la détruire.

- **Découragement des étudiants des pays francophones.** Ceux qui viennent étudier en France constatent que les Français méprisent leur propre langue. Soit ils rentrent dans leur pays et y conseillent aux jeunes d'abandonner le français, soit leurs directeurs de recherche français les aident à partir faire des études post-doctorales dans des pays anglophones. Dans les deux cas, les chercheurs français se font les sergents recruteurs de leurs collègues - et surtout rivaux - anglo-saxons.
- **Manque de visibilité de la production intellectuelle française :** estampillées par des vocables empruntés à l'anglais, les inventions françaises, qu'elles soient scientifiques (concept, méthode, outil d'analyse), technique (procédés, innovations) ou commerciales (produits finis, issus des précédents) ne sont pas identifiables comme telles. Par l'emploi de l'anglais, elles participent à l'image d'un monde où tout progrès paraît issu des États-Unis, et aggravent la perte d'estime des autres pays. Lorsque parfois l'origine française de l'invention finit par être tardivement connue, la consonance anglaise du nom résonne comme une marque d'allégeance à la supériorité supposée des pays anglophones, accentuant la perte de confiance que son exemple positif aurait pu aider à conjurer.

1.1.2.6 Action aggravante de l'Union européenne

- **Ces conséquences, déjà très graves, sont aggravées encore par les efforts constants de l'Union européenne pour imposer aux services publics des pays d'Europe d'imiter les entreprises à but lucratif.** Empêcher toute action publique décidée démocratiquement est le principe de son activité et le but ultime de son administration. Or la recherche fondamentale ne progresse pas selon des rythmes imposés. Le financement « compétitif », sur contrats conduit les pays d'Europe à devenir des sous-traitants de pays qui prônent ce système mais gardent la haute main sur le financement de leur recherche fondamentale.

- **En France, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) fut annoncée, lors de sa création en 2004, comme destinée à devenir la branche française de l'Agence Européenne de la Recherche. Les circonstances politiques ont fait ajourner ce projet, mais sa mise en œuvre pourrait être reprise afin de déposséder la République de tout moyen d'action. D'ores et déjà l'ANR, qui dispose désormais de la plupart des ressources, agit selon les préconisations de l'Union européenne : elle répartit les crédits de recherche par appels à projets, concentre le pouvoir de décision et impose des procédures opaques. Elle habitue ainsi les esprits à l'arbitraire et fait dépérir les instituts de recherche.**
- **Quant à l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, son action a été si nocive que même l'Académie des Sciences s'en est aperçue et prône sa suppression pure et simple.**
- **Outre une très grande perte de temps, passé à rédiger des projets, l'imposition de l'anglais et l'opacité des procédures ont des conséquences souvent rappelées :**
 - Aggravation du mandarinate.
 - Incitation à publier en fonction des « facteurs d'impact », suivisme et conformisme.
 - Alignement des programmes de recherche français sur les programmes anglo-saxons.
 - Pillage intellectuel, facilité par la rédaction des projets en anglais et leur transmission sans contrôle à des experts étrangers, via des réseaux informatiques.

Au cours des années récentes, l'Union européenne a successivement institué une agence de la recherche, un service diplomatique et une agence de brevets, organisés afin d'imposer l'exclusivité de l'anglais à peine dissimulée par quelques arrangements cosmétiques. L'empire anglo-saxon a ainsi mis en place des services officiels d'espionnage scientifique, politique et industriel, aux frais des pays espionnés.

1.2 Enseignement

Des problèmes nouveaux sont posés par les mémoires de thèse et les cours faits en anglais.

1.2.1 Mémoires rédigés en langue étrangère

Les mémoires de thèse et d'habilitation à diriger des recherches (HDR) sont de plus en plus fréquemment des recueils d'articles, à peine enrobés dans quelques commentaires succincts. De ce fait, l'effort intellectuel d'analyse et de synthèse manque dans ces mémoires. Que les articles soient en anglais et l'habillage en français achève de les désarticuler. Le dédain des universitaires envers les documents en français conduit les candidats à bâcler même ces mémoires, qui présentent pourtant le meilleur de leurs travaux, et qui ne sont plus des sources de documentation utilisables, tant leur plan d'exposition est lâche et leur style indigent. Ces mémoires manifestent l'évasion mentale des chercheurs hors de leur pays. Quelques-uns sont rédigés entièrement en anglais, sans même que l'introduction et la discussion ne soient

traduites. Même si elle a été soutenue publiquement, une thèse rédigée en une langue étrangère ne satisfait pas à l'exigence de publicité d'un travail doctoral. Selon la tradition universitaire, le sceau d'une université française valide non seulement la qualité des travaux mais aussi leur accessibilité. Or ce principe est bafoué lorsqu'un mémoire échappe au jugement des Français et ne fait avancer la connaissance que dans une culture étrangère. Laisser rédiger une thèse en une langue étrangère, même par des étudiants étrangers, est donc, de la part du directeur de thèse et des membres du jury, rompre le pacte républicain.

1.2.2 Projet d'angliciser l'enseignement supérieur

Depuis quelques années, des établissements d'enseignement supérieur français ont pris l'initiative de faire prononcer des cours en langue anglaise. Cette mode s'est surtout développée dans les écoles de commerce, dont elle marque la soumission mentale, mais se répand aussi dans les universités où elle frappe l'enseignement scientifique. Des membres d'une commission nationale sur l'enseignement supérieur ont même proposé que les cours et les examens puissent être donnés et passés en anglais. Une seule personne, membre d'une de nos associations, s'y est opposée et a rappelé la commission à la légalité. Ces initiatives, prises en toute connaissance de cause, contreviennent à la Constitution et à la loi du 4 août 1994 sur l'usage de la langue française, en particulier à ses articles sur l'enseignement.

La raison affichée est d'attirer des étudiants étrangers. L'argument avancé est que, maints étudiants ayant déjà fait l'effort d'apprendre une langue étrangère, il serait excessif de leur enseigner dans la nôtre !

La politique préconisée a été exposée par Monsieur Pierre Tapie, au nom de la Conférence des Grandes Écoles qu'il présideⁱⁱ. Écrivant *ex officio*, M. Tapie exprime une opinion communément reçue parmi ses pairs. L'objectif visé serait de tripler le nombre d'étudiants étrangers jusqu'à ce qu'ils constituent le tiers des effectifs. Cette expansion aurait pour principale vertu *d'intensifier la concurrence entre les étudiants*. Pour la financer, la Conférence des Grandes Écoles propose que les études deviennent pour les étrangers aussi coûteuses **en France** que dans les universités anglo-saxonnes.

Cet argument financier suppose de considérer l'enseignement supérieur comme un vaste marché mondial en expansion, où les établissements universitaires seraient des prestataires concurrents au service de clients fortunés. Les missions de service public seraient subordonnées à la rentabilité financière. Capter la plus grande part possible de cette manne serait un but d'autant plus important que le profit serait le critère de réussite le plus facile à mesurer. Pour transformer les universités en ces supermarchés académiques, M. Tapie conclut : « *il faut accepter qu'une partie significative des enseignements puisse être donnée en langue anglaise et abolir la loi Toubon dans l'enseignement supérieur* ».

1.2.3 Conséquences

Le lien ainsi noué entre l'augmentation des frais d'étude et la substitution de la langue anglaise à la langue française entraînerait un bouleversement aux conséquences considérables :

1.2.3.1 Confusion et inégalité dans l'enseignement

L'enseignement supérieur serait divisé en un secteur marchand et un secteur public, un secteur étranger et un secteur national. Plusieurs catégories de diplômes apparaîtraient :

- Des diplômes scientifiques dont les impétrants n'auraient pas le niveau requis en langues vivantes, puisque la maîtrise de deux langues vivantes est obligatoire.
- Une diversité des conditions d'examen qui ne seraient pas les mêmes pour tous les candidats, ce qui est illégal et serait dommageable aux francophones et aux étrangers non anglophones.

La désorganisation qui en résulterait forcerait bientôt à rétablir une cohérence, et, dans le droit fil de la décision précédente, la logique serait de rendre l'enseignement coûteux pour tous les étudiants et de généraliser l'emploi de la langue anglaise.

1.2.3.2 Inégalités économiques

En contrepartie de coûts d'inscription élevés, la Conférence des Grandes Écoles propose, par le truchement de M. Tapie, de faire payer davantage les étudiants de familles fortunées, afin que des bourses soient attribuées à des étudiants pauvres choisis « *sur des critères sociaux et/ou de mérite* ». Lesquels ? Décidés par qui ? Pourquoi préférer faire fixer les critères d'aide par les dirigeants des établissements plutôt que par les représentants de la Nation ? Pourquoi préférer une solidarité révocable, au niveau des établissements, à une solidarité instituée au niveau national ? La compatibilité de cette proposition avec le principe d'égalité des citoyens paraît douteuse et mériterait d'être débattue publiquement.

Le principe républicain d'égalité d'accès à l'enseignement, sous réserve d'aptitude dûment vérifiée, a déjà été écorné par la multiplication des écoles payantes, par la généralisation des admissions décidées après entretien plutôt que par examens ou concours, et par les mesures dites « de discrimination positive ». L'augmentation des frais d'étude et la substitution de la langue anglaise à la langue française aggraverait la coupure entre les classes sociales et ébranlerait gravement le pacte républicain, même si le lien entre ces deux mesures, affirmé par la Conférence des Grandes Écoles, était refusé.

Des présidents d'université et des directeurs d'école d'ingénieurs avancent parfois l'argument financier. En temps de vaches maigres, ils devraient chercher des financements pour leur institution, en prospectant là où l'argent se trouve : chez des mécènes, riches particuliers ou firmes supranationales, et dans les poches des étudiants étrangers. Les filières payantes pour les étrangers assureraient des bénéfices précieux, qui compenseraient la modestie des frais d'inscription pour les Français. Si sordide que ce raisonnement paraisse, il a été mis en pratique : de telles filières payantes existent déjà, et sont parfois fréquentées par des étudiants plus remarquables par l'opulence de leur famille que par leurs aptitudes personnelles.

Réelle à court terme et à l'échelle de chaque établissement, cette contrainte financière est néanmoins circonstancielle et peut être supprimée à l'échelle nationale, puisqu'elle est due à l'abandon du pouvoir de création monétaire par les États et à son accaparement par les banques, surtout par celles qui émettent des prêts en dollars. Le but de ce projet paraît donc plutôt d'offrir aux banques un nouveau marché, celui des étudiants endettés et de leur famille solidaire, marché déjà florissant dans les pays où la financiarisation de la société s'épanouit, avec les résultats que chacun connaît. Des esprits pessimistes pourraient y voir aussi un moyen de rendre dociles de jeunes cadres astreints à rembourser des dettes avant même de trouver un emploi, voire d'assagir la jeunesse étudiante encline à un idéalisme frondeur, et souvent tentée de répondre à l'agression économique par la contestation bruyante.

1.2.3.3 Chute du niveau intellectuel

Les enseignements en anglais déjà existants montrent l'écart entre le discours et la réalité.

- Pour les écoles de commerce, le but des enseignements en anglais est de pur racolage : il s'agit de faire accroire aux étudiants qu'en se familiarisant à la « langue des affaires » ils seront préparés mieux que ceux des écoles concurrentes à une carrière « à l'international », c'est-à-dire lucrative et récusant toute notion de solidarité dans la société et même dans l'entreprise. L'invitation de conférenciers (« intervenants ») étrangers a pour principal intérêt d'augmenter le coût des études, donc le prestige des écoles parmi les membres des classes dirigeantes qui sont en concurrence pour les postes les mieux rémunérés.

- Dans les universités et écoles d'ingénieurs, le désintérêt des nouvelles générations pour les sciences, constaté dans l'ensemble des pays industrialisés - après trente ans de propagande vantant les activités financières et vingt ans de désindustrialisation systématique -, a nettement fait chuter les effectifs des étudiants vraiment intéressés par les sciences et techniques. Leur petit nombre ne permettrait que rarement de dédoubler les filières selon la langue d'enseignement si telle était la volonté des chefs d'établissement. Or le résultat des enseignements en anglais en révèle la fonction purement idéologique. On reconnaît l'arbre à ses fruits. Les enseignants passent des semaines à traduire, du français à l'anglais, des cours qu'ils annoncent ensuite face à un parterre de Français, de Maghrébins et d'Africains, de Libanais, de Belges, d'Espagnols et d'Italiens (« et puis quelques Chinois, en guise de cousins » J. Brel). Pour ne pas perdre la face les étudiants feignent de comprendre, de sorte que chacun joue un rôle dans une farce. Certes le ridicule ne tue pas, mais la chute du niveau intellectuel peut détruire une nation. Sa régression, déjà nettement perceptible, pourrait devenir irréversible pour plusieurs générations.

Bien entendu le temps passé à préparer ces cours est perdu pour la recherche et pour l'encadrement des étudiants. Ajouté au temps passé à rédiger des projets de recherche au succès hasardeux, c'est couramment un tiers du temps utile d'une année qui est ainsi gâché. La perte est particulièrement sensible pour les maîtres de conférence en début de carrière, facilement influençables, chargés des plus lourdes tâches d'enseignement, et qui doivent prouver leur aptitude à « décrocher » des contrats (dont une part est en outre prélevée par la hiérarchie universitaire afin d'accroître ses moyens d'influence).

1.2.3.4 Déclassement de l'enseignement supérieur français par des institutions concurrentes

Les partisans du « passage à l'anglais » lient explicitement ce changement de langue à la mise en concurrence des universités, en France, en Europe et dans le monde. Comme les règles de l'Union européenne imposent le libre-échange financier absolu, les conséquences d'un tel changement peuvent être anticipées sans le moindre doute. Une fois la loi Toubon abrogée, des institutions d'enseignement payant, en langue anglaise, proliféreraient grâce à des financements étrangers, et préféreraient embaucher des professeurs de langue maternelle anglaise que des professeurs de langue française. Toutes les institutions universitaires françaises seraient déclassées, au grand dommage de leurs enseignants et de leurs étudiants. Les familles seraient donc incitées à demander que l'enseignement secondaire fût donné en anglais, afin de préparer leurs enfants à l'enseignement supérieur.

Les familles des classes les plus aisées, qui rêvent de s'amalgamer à la surclasse dominante mondiale, quitteraient définitivement l'enseignement secondaire public afin que leurs enfants fussent instruits en anglais. L'argument ultime avancé par les partisans du changement de langue est qu'enseigner en langue nationale défavoriserait les jeunes gens issus de familles modestes par rapport à ceux que leur famille peuvent envoyer à leurs frais à l'étranger ! La fonction de l'enseignement public est-elle donc d'assurer l'intégration des élites nationales à

une puissance étrangère ? De seconder la volonté des classes dirigeantes d'émigrer mentalement ou réellement hors du pays ? D'instruire des étudiants étrangers dans une langue étrangère, aux frais des citoyens ?

1.2.3.5 Disparition de la francophonie

Un enseignement supérieur en anglais - coûteux de surcroît - sonnerait le glas de la francophonie, en indiquant clairement aux pays dont le français est la langue de communication que la France elle-même renonce à sa langue. Leurs citoyens instruits en français perdraient le bénéfice de leur formation, en même temps que l'enseignement dans ces pays serait désorganisé pour longtemps. Bien évidemment leurs liens avec la France se rompraient. Le nombre d'étudiants étrangers en France diminuerait donc beaucoup, d'autant plus que la qualité des cours s'effondrerait.

Dans un domaine voisin, la politique restrictive des visas d'études imposée aux consulats de France - et appliquée de surcroît de façon vexatoire - conduit d'ores et déjà une part croissante des familles des pays francophones d'Afrique à préférer faire enseigner l'anglais plutôt que le français à leurs enfants, afin de leur permettre d'envisager un cursus universitaire. Enseigner en anglais dans les universités françaises serait donc un signal fort dans ces pays, où la langue est considérée comme un moyen d'ascension sociale par les voies qu'elle ouvre – ou ferme.

1.2.3.6 Manque de débouchés pour les étudiants

Les étudiants qui viendraient en France faire des études en anglais seraient pour la plupart ceux qui n'auraient pas pu aller dans des pays anglo-saxons, pour quelque raison que ce soit. Est-ce l'intérêt de la France d'engorger ses universités d'une masse de tels étudiants ? Nombre d'entre eux voudraient inévitablement rester en France après leurs études, et ne pourraient travailler que dans des entreprises employant la langue anglaise. Peut-on prétendre que ce serait l'intérêt de la France ? Pour l'affirmer, il faudrait faire un grand détour par une argumentation scolastique. La proposition de M. Tapie conduirait à former en France une masse de chômeurs anglophones, diplômés, endettés et inemployables.

1.2.3.7 Incohérence du projet et politique de classe

Le projet de la Conférence des Grandes Écoles désorganiserait donc tout l'enseignement du pays et détruirait la francophonie dans le monde pour grappiller quelques étudiants étrangers. Ce raisonnement est en outre incohérent, puisque le but proclamé est de renforcer l'influence mondiale de la France, mais que le moyen préconisé est d'enseigner en France dans une langue étrangère, celle des pays anglo-saxons. La prémisse est qu'un vaste marché mondial serait disponible, et que l'emploi de l'anglais serait nécessaire pour s'y tailler une part. Mais les institutions françaises ne prendront de toutes façons qu'une « part de marché » restreinte. Elles auraient donc plutôt intérêt à répondre à la demande d'instruction en français.

L'affirmation d'une prétendue nécessité de donner des cours en anglais, afin de capter une part de la demande internationale d'enseignement supérieur, passe donc sous silence les effets prévisibles, voire vise à les faire méconnaître. Ce discours prétendu économique mais mercantile, prône en fait un bouleversement politique sans donner aux citoyens les informations nécessaires pour en estimer les conséquences. Ce projet est incompatible avec un enseignement républicain. L'évincement de la masse de la population hors de l'enseignement supérieur rétablirait une séparation sociale aussi nette qu'il y a un siècle. Au vrai, c'est d'un projet de ségrégation sociale qu'il s'agit.

L'emploi d'une langue étrangère produirait des effets classiques de compétition sociale, qui peuvent déjà être aperçus dans les classes dominantes en rivalité pour la maîtrise des différents niveaux de la langue anglaise. Devenue le sésame des hautes études, l'anglais permettrait d'en écarter le peuple - suscitant dans les pays francophones une nouvelle forme d'illettrisme -, et serait l'occasion de modifier la hiérarchie parmi les classes dominantes. Loin d'être un outil commun de compréhension du monde et d'entraide entre les étudiants, ce qui est la fonction actuelle du français dans les pays francophones, l'anglais serait un critère de légitimité et une marque du niveau social, comme l'était le français jadis, il y a deux siècles, lorsqu'il n'était parlé que par les gens aisés, en France et dans le Monde. La fracture éducative serait doublée par une fracture linguistique ayant le caractère d'une distinction de classe, tandis qu'une compétition arbitrée de l'étranger serait relancée pour longtemps parmi les classes dominantes françaises. Tout cela, évidemment, ne serait favorable ni à une activité intellectuelle sereine ni aux débats objectifs.

Les propos de la Conférence des Grandes Écoles sur le bénéfice escompté sont typiques de la volonté d'imposer des changements sans débat, sous prétexte de contrainte financière. C'est ainsi que, depuis des années, les peuples d'Europe subissent des régressions de civilisation. L'Europe multilingue et humaniste reçoit à tout moment des coups de chapeau de la part de ceux-là mêmes qui s'efforcent d'imposer une langue unique, s'acharnent à renforcer la concurrence et organisent la régression sociale. Tout ce discours reflète l'idéologie de marchandisation générale, au service d'une oligarchie mondiale que les classes dominantes françaises miment servilement. Si un gouvernement tentait de mettre en œuvre ce projet, il y a lieu de penser que, comme au Québec, il se heurterait à une vive résistance. Si néanmoins il y réussissait, l'influence de la civilisation française dans le monde disparaîtrait inéluctablement en même temps que cette civilisation elle-même. Or c'est le modèle anglo-saxon de société inégalitaire qui est en défaut, puisque la crise économique résulte de la volonté de la finance d'étendre continuellement son aire d'activité par le libre-échange, en allant pour y parvenir jusqu'à restreindre les libertés personnelles et recourir à des guerres incessantes.

Il est possible que l'exercice des fonctions de directeur d'école d'ingénieurs ou de président d'université ne dispose pas à percevoir l'éloignement des classes sociales ni l'évolution effective des relations internationales. Il incomberait alors au Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur de rappeler à l'intérêt général un milieu socio-professionnel tendant à s'isoler du reste de la Nation.

2. Propositions

L'acceptation par les universitaires du monopole de l'anglais repose sur trois prémisses implicites :

- La vraie patrie des universitaires serait une république des sciences, dont les règles s'établiraient par un processus collectif spontané, naturellement optimal, et seraient supérieures aux lois des États. Lui faire allégeance serait s'élever au-dessus des rivalités humaines et agir pour la raison et la paix universelles.
- La langue de cette république serait l'anglais, langue neutre.
- Les États-Unis d'Amérique, unissant ce qu'il y a de meilleur dans les traditions européennes, présenteraient le modèle de la civilisation mondiale. À leur image, l'Union européenne serait notre avenir, et l'atlantisme l'horizon indépassable de notre temps.

Une réalité très différente s'impose cependant à l'observation :

- Les universités n'échappent pas aux rivalités de pouvoir politiques, ni à la mainmise financière ;
- La production de connaissances nouvelles est un moyen de puissance dont les pays anglo-saxons s'efforcent d'obtenir la maîtrise en imposant la langue anglaise et en contrôlant les réseaux de diffusion ;
- L'attribution de crédits au moyen de la bibliométrie tend à instaurer une division internationale de la recherche, et à concentrer l'innovation dans les pays maîtres des réseaux et de leur propre monnaie.
- La langue n'est pas neutre, mais un enjeu de pouvoir que se disputent les États et les classes sociales ; le monopole de l'anglais dans la diffusion scientifique sert la prépondérance des pays de langue anglaise.
- La démocratie, qui avait progressé depuis deux siècles, a été abolie en Europe et en Amérique du Nord, où des puissances économiques ont accaparé le pouvoir politique et gouvernement en faisant appliquer leurs décisions par des bureaucraties, sous la contrainte économique.

Revenir à la réalité impose donc de réorganiser la diffusion des connaissances en posant des principes :

- La production et la diffusion des connaissances, ainsi que l'usage des langues, étant des enjeux de pouvoir, doivent être mis par chaque État au service du peuple tout entier.
- L'emploi prépondérant de l'anglais permettant aux classes aisées une stratégie de domination sociale, nocive à la cohésion sociale et au niveau intellectuel général de la nation, doit être refusé.
- La seule structure politique légitime, parce qu'encore quelque peu contrôlée démocratiquement, est l'État national. Par leur statut, les chercheurs et enseignants universitaires sont des agents de service public de la République Française. Leur fonction et leur devoir professionnel sont de servir la Nation. Ils doivent leur poste à leurs compatriotes, dont ils doivent prioritairement servir les intérêts intellectuels et matériels.

Promouvoir le renouveau de la communication en français est donc impératif. Ce serait heureusement assez facile, si les chercheurs et leurs autorités de tutelles prenaient conscience de l'enjeu :

l'enjeu est tout simplement la prospérité de la France, sa vitalité intellectuelle, sa vigueur créative, et par conséquent la possibilité même de financer la recherche à l'avenir.

Pour couper court aux procès d'intention, il ne s'agit ni d'empêcher les publications en anglais ni de mésestimer la langue anglaise, non plus que de dénigrer les pays qui l'emploient. Mais en s'acharnant à éliminer le français de la communication scientifique, les chercheurs français nuisent à leur pays, à l'ensemble des pays francophones, et se nuisent à eux-mêmes.

Pour que l'activité intellectuelle en langue française retrouve son lustre, les dirigeants de la politique scientifique française ont heureusement un instrument simple et déjà existant : la loi du 4 août 1994. Cette loi est parfaitement applicable, moyennant peu de travail supplémentaire de la part des chercheurs. En clarté d'esprit et en prospérité générale, ils y gagneraient à moyen terme, sans pour autant réduire leurs communications en langue anglaise.

Pour assurer l'avenir de la France et de la francophonie, un programme cohérent est nécessaire.

2.1 Enseignement

2.1.1 Principes : transmission des connaissances et service public

- Il convient de recentrer l'enseignement sur la transmission des connaissances, et de restaurer l'esprit de service public. L'enseignement concerne toute la collectivité nationale, et c'est à elle qu'il est prioritairement destiné. Les lois qui l'organisent sont décidées par la représentation nationale, et les pouvoirs d'organisation des chefs d'établissements universitaires n'ont d'autre but que d'assurer leur application. La Constitution s'impose absolument aux enseignants et aux chercheurs, en particulier son article 2 : "La langue de la République est le français". Les lois, les règlements et la jurisprudence, notamment la loi du 4 août 1994 qui stipule que le français est langue de l'enseignement, des examens et des concours, doivent être rigoureusement respectés, y compris dans l'enseignement supérieur.

- Les enseignants et chercheurs sont presque tous fonctionnaires publics ou agents contractuels chargés de service public, quelle que soit leur nationalité et que leur contrat soit de droit public ou privéⁱⁱⁱ. Les seules lois qui s'imposent à eux sont celles de la République. Un devoir moral leur incombe envers leurs compatriotes qui les rémunèrent et les équipent, directement ou indirectement. Quoique les enseignants-chercheurs, au contact de leurs étudiants, aient conservé quelque sens de l'intérêt public, beaucoup seraient étonnés que leur devoirs vis-à-vis de leurs compatriotes leur soient rappelés, et seraient même choqués de s'entendre dire qu'en s'efforçant d'éliminer leur langue ils nuisent à leur pays et à leurs concitoyens. Un rappel courtois à la réalité est donc nécessaire, précisant que respecter les lois républicaines n'empêche pas de participer à la production internationale de connaissances nouvelles.

2.1.2 Cours universitaires et thèses

- Il convient de mettre fin aux abus que sont les cours en langue étrangère dans les universités, sous prétexte d'échanges internationaux. Les cas de dérogation sont limitativement énoncés par la loi, à laquelle nul établissement d'enseignement ne peut prétendre se soustraire. Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche doit veiller à l'application de la loi républicaine.

L'enseignement supérieur en France doit servir les Français et les étudiants francophones.

- De même il convient de ne plus accepter que soient soutenues des thèses ni des habilitations à diriger des recherches dont les mémoires sont rédigés en une autre langue que celle de la République (quelques exceptions peuvent être admises, par exemple les spécialistes de langues vivantes pourraient rédiger une partie de leurs travaux dans la langue qu'ils étudient). Puisque cet abus est couvert par les universités françaises, un texte réglementaire doit rappeler son illégalité, et poser expressément la nullité des grades universitaires ainsi obtenus. Par contre, la tradition a toujours été d'admettre des rapports rédigés en langues étrangères par des rapporteurs étrangers. Cette tradition n'a pas à être altérée.

- Pour que cette remise des universités au service du public soit effective, il faut que les abus puissent être constatés, poursuivis et sanctionnés. La loi doit donc être complétée, pour préciser les preuves (témoignages par personnes habilitées, documents) et les sanctions applicables aux candidats (nullité des grades) et aux membres des jurys (interdiction temporaire de participer à un jury, voire amende selon la volonté du législateur).

- S'ils sont correctement rédigés, les mémoires de thèse et d'habilitation à diriger des recherches sont des sources importantes de documentation. Ces documents sont désormais déposés sur des sites Internet. Il conviendrait qu'une forme commune soit définie, comportant la liste des membres des jurys qui s'engageraient ainsi sur la qualité des documents.

2.2 Publications

- Publier en français, comme en toute langue, n'a jamais été aussi facile qu'à présent. Le coût modique de la publication sur le réseau Internet ne permet plus d'alléguer un argument financier pour préconiser le monopole de l'anglais dans les sciences. Réciproquement, les moteurs de recherche ont rendu très aisée la recherche bibliographique des publications récentes.

- Entre les principales langues européennes, la traduction automatique est désormais assez efficace pour fournir un texte brut facile à améliorer, avec peu d'efforts et en peu de temps, pour qui connaît la langue de destination. Un chercheur français ayant publié en anglais ne peut plus prétexter de la durée nécessaire à traduire son propre texte de l'anglais vers le français pour refuser de publier en français. Toutefois des traductions automatiques sans relecture aboutissent fréquemment à du charabia ou à des contre-sens. Un contrôle attentif est indispensable à la qualité d'une publication, qu'il soit fait par les auteurs eux-mêmes s'ils connaissent bien la langue de destination, ou par des traducteurs professionnels. Le surcoût du recours à un traducteur est minime par rapport à l'ensemble des coûts d'un programme de recherche, et largement justifié s'il s'agit d'un article novateur.

- Pour que les scientifiques français puissent communiquer en français, écrire en français des articles de revue et de synthèse facilement accessibles, il incombe aux dirigeants de la politique scientifique de les y inciter et de mettre des moyens de diffusion à la disposition des chercheurs francophones. En particulier il est nécessaire de développer les services de publication en ligne, serveurs dédiés et archives ouvertes.

Par exemple, le Groupe des Écoles des Télécommunications a mis en place un serveur de publications consultables en ligne, rédigées en français à la demande des industriels, afin que les ingénieurs puissent en prendre facilement connaissance.

Un but raisonnable serait que les chercheurs statutaires confirmés publient (à titre indicatif, tous les cinq ans) des mises au point précises sur leurs travaux, dans des articles de synthèse qui ne soient pas la simple reprise de leurs rapports d'activité.

- Les abus que sont les publications en anglais par des institutions françaises doivent être supprimés, et d'abord le plus scandaleux, les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*. En 1838, l'Académie des Sciences de Saint-Petersbourg décida de publier désormais en russe ses comptes-rendus, rédigés en français depuis sa fondation un siècle plus tôt. Elle rendit ainsi un service historique au Peuple et à l'État.

- Un abus répandu surtout parmi les économistes est de présenter comme des rapports d'expertise destinés aux ministères, rémunérés sur crédits publics, des articles rédigés en anglais et déjà publiés. La rémunération de ces fausses études doit être interdite, en concertation avec les autres ministères. Les rapports officiels ne peuvent être rédigés qu'en français.

- Les congrès n'ont, pour la plupart, que très peu d'intérêt scientifique et servent principalement la prospérité de l'hôtellerie des villes de congrès^{IV}. Le ministère de la

recherche gagnerait à modifier les critères de subvention afin de restreindre le nombre de congrès organisés surtout pour promouvoir les carrières de leurs promoteurs. L'organisation en France de congrès tenus exclusivement en anglais ne devrait plus être reconnue comme une activité importante. La recherche française ne gagne rien à gaspiller ses ressources à promouvoir une langue étrangère.

Le fonds Pascal de financement de traduction et d'interprétariat, géré par la Délégation Générale à la Langue Française (DGLF), permet la traduction simultanée pendant les congrès, au cours desquels la loi est très souvent bafouée. Une initiative de la DGLF pour faire connaître ce fonds serait bienvenue.

- Un moyen simple d'attirer l'attention des chercheurs sur leurs responsabilités serait de les prévenir que leur refus de respecter la loi entraînerait une annulation de leurs crédits pendant quelques années.

2.3 Attribution de crédits de recherche

- Selon la loi, tout document officiel doit être obligatoirement rédigé en langue française, ceci s'applique en particulier les candidatures, appels à projets, rapports d'activité et documents d'évaluation des laboratoires et des personnels. Une langue étrangère ne peut être employée à ces fins, et il n'appartient pas aux directeurs d'établissements d'en disposer autrement, leur pouvoir de règlement intérieur étant subordonné à la loi et ne les autorisant donc pas à la changer^v.

- Il convient de rappeler aux instituts de recherche qu'un appel à projets ouvrant à l'attribution de crédits publics est un concours administratif et doit être conforme à la loi à peine de nullité de plein droit.

Cette obligation s'étend aux programmes des institutions européennes. Aux termes des traités ces institutions n'ont pas de compétence en fait de langues, et commettent donc des abus lorsqu'elles formulent des exigences en cette matière.

- Il convient de supprimer l'obligation de fait imposée aux chercheurs de rédiger leurs programmes de recherche en anglais par le biais des appels à projets français faisant appel à « l'expertise internationale ». À cet égard, il faut remarquer que le français est une langue assez répandue dans le monde pour que des experts capables de la lire puissent être trouvés dans tous les domaines (des rapports en langues étrangères rédigés par des experts étrangers sont, bien entendu, acceptables).

- L'usage de critères quantitatifs pour attribuer les crédits fait à présent dépendre les budgets des équipes de recherche du ratio du nombre de publications dans des "revues internationales" – seules les revues rédigées en anglais sont retenues – au nombre de chercheurs titulaires. Ce critère incite à concentrer sur un domaine précis les efforts d'une équipe resserrée, ce qui peut parfois avoir des effets positifs mais a surtout l'effet négatif d'écarter les thèmes de recherche secondaires et de décourager d'explorer des voies nouvelles ne permettant pas de publier à court terme. L'attribution de crédits a ainsi la rigidité de tout système automatique, et elle dépend essentiellement des avis des experts anonymes qui examinent articles et projets.

- Le retour à un financement majoritairement pérenne des laboratoires permettrait de développer des actions à long terme, éviterait les pertes de temps et d'énergie entraînées par les appels à projets, et recentrerait l'attention des membres des commissions des instituts de recherche sur la cohérence des projets. La procédure normale d'attribution des crédits doit

redevenir la discussion publique des projets par les commissions des instituts, la motivation écrite des décisions, et la possibilité de recours.

À cette fin, il convient d'abandonner, comme critères d'attribution des crédits de recherche, les indices bibliométriques - tous établis par des institutions anglo-saxonnes malgré un faux-nez chinois - dont la fausse objectivité réduit l'attention portée à la pertinence des projets. La bibliométrie est adaptée à des études sociologiques ou historiques, mais n'a pas de valeur prospective. Employée hors de son domaine, à des fins incompatibles avec sa méthode, elle ne peut qu'entraîner le panurgisme.

Le recours à l'expertise internationale et l'anonymat des experts ont été acceptés dans l'espoir d'empêcher les connivences. Mais, à l'expérience, l'opacité de cette procédure a rendu les choix plus hasardeux qu'auparavant, a supprimé toute garantie effective de confidentialité et finalement réduit la liberté intellectuelle. Afin d'éviter à la fois les intrigues et les inconvénients résultant de l'usage d'une langue étrangère, il conviendrait, en revenant au financement des laboratoires par les instituts de recherche, d'abandonner la règle d'anonymat et de demander aux personnes chargées par les commissions internes d'expertiser un projet de prendre publiquement la responsabilité de leur jugement. Une motivation écrite précise permettrait aux équipes ou aux personnes candidates à des crédits de faire éventuellement appel des décisions auprès des instances dirigeantes de leur institut.

2.4 Promotions

- La contrepartie logique des avantages statutaires ou contractuels accordés aux universitaires est qu'ils soient au service de la République. Pour leur recrutement et leurs promotions (grades, fonctions), il conviendrait de prendre autant en considération les publications rédigées dans la langue de la République (articles princeps, articles de synthèse et articles de vulgarisation) que ceux rédigés en langue étrangère. Cette mesure serait cohérente avec la mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle serait conforme à l'intérêt à long terme de la France et prendrait le contre-pied de la dérive voulue et organisée depuis des années par les dirigeants politiques et universitaires français.

- Afin d'éviter les faux-fuyants, l'obligation de publier régulièrement en français (et pas *exclusivement* en anglais, comme les établissements de recherche tendent à l'imposer aux chercheurs) devrait être inscrite dans les statuts des établissements de recherche et d'enseignement (ce qui n'a pas été fait lors de leur fondation, l'éventualité qu'ils se mettent au service d'une culture étrangère n'étant alors pas concevable). Cette obligation ne diminuerait en rien la traditionnelle liberté universitaire. Bien entendu, il resterait loisible de publier dans des langues étrangères, en particulier les articles rédigés avec des collègues étrangers.

2.5 Échanges avec les pays francophones

Pour revivifier les échanges avec les pays francophones, il conviendrait de :

- Restaurer l'enseignement du français à l'étranger, que les pouvoirs politiques français ont méthodiquement ruiné depuis plusieurs années. Outre les pays de l'Ouest et du Centre de l'Afrique, maints pays d'Europe orientale, d'Amérique du Sud, du Proche et du Moyen Orient, ont des traditions d'étude en France, qu'ils ne demandent qu'à réactiver pour faire contrepoids à l'influence anglo-saxonne.

- Faciliter les échanges internationaux par des mesures classiques, bourses d'étude revalorisées, bourses de thèse et de séjours post-doctoraux, en imposant que l'engagement de rédiger en français un rapport d'activité substantiel en conditionne l'obtention.

- Accorder des visas d'étude préférentiels pour les étudiants des pays francophones, assortis d'une obligation de retourner travailler dans leur pays d'origine, sauf dérogation dans des domaines non développés dans ces pays, ou pour des chercheurs exceptionnels. Une politique de développement des pays de départ est évidemment la contrepartie nécessaire de cette obligation, ce qui nécessite de rompre avec la politique de libre-échange absolu, d'abandon monétaire et de restriction financière imposée par le réseau bancaire mondial via l'Union européenne.

- En accord avec les autorités nationales des pays dont la langue officielle est le français, soutenir les initiatives de traduction automatique avec assistance humaine en orientant les efforts vers les langues nationales de ces pays, afin de favoriser la diffusion des connaissances. Ainsi l'apprentissage des connaissances se ferait en même temps dans les langues nationales et en français. La langue de communication d'origine européenne n'évincerait pas les langues nationales mais les compléterait. Chaque peuple resterait ainsi maître de ses langues, tandis que la langue de communication serait un bien commun.

Remplacer la guerre des langues par leur coopération serait une nouveauté historique, que les moyens de communication modernes mettent à notre portée.

2.6 Brevets d'invention

Ce n'est pas seulement dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur que le français est malmené au profit de l'anglais. Suivant docilement les instructions de l'Union européenne, le ministère de l'Industrie mène depuis longtemps des politiques inspirées par de grandes entreprises supranationales ; ainsi le Protocole de Londres sur les brevets, ratifié à l'automne 2007, donne force de loi à des textes opposables aux tiers, même s'ils ne sont pas traduits en français. Il contredit donc l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, et fournit un précédent juridique à l'élimination des autres langues que l'anglais en Europe. La supériorité sur toutes les autres qu'il accorde à trois langues d'Europe, l'anglais, le français et l'allemand, est assortie d'une égalité en trompe l'œil entre les trois langues choisies, puisqu'il permet en pratique d'utiliser l'anglais seul. C'est à bon droit que plusieurs pays d'Europe et non des moindres, l'Espagne ou l'Italie par exemple, ont refusé de ratifier ce protocole.

Le nombre de dépôts de brevets reflète moins l'inventivité technique d'une entreprise que sa volonté d'éliminer la concurrence. Les sociétés transnationales ont depuis longtemps l'habitude de déposer des flots de brevets à la « hauteur inventive » douteuse, ainsi que d'intenter des procès même si elles sont sûres de les perdre, afin d'augmenter les coûts des petites entreprises concurrentes. Les PME sont placées face à l'alternative de payer des licences indues (qui coûtent beaucoup plus cher que des traductions), ou de consacrer à d'interminables procès des ressources et du temps qui leur manqueront pour investir. En outre, les sociétés transnationales exercent une influence prépondérante sur l'Office Européen des Brevets, qu'elles financent. Ainsi ce protocole est aussi une attaque contre les PME.

Censé faciliter le dépôt de brevets, le Protocole de Londres aboutit en fait à des résultats nocifs :

- Faire paraître la France comme une puissance dominatrice et rompre la solidarité avec les autres pays soumis à l'impérialisme économique, financier et anglophone.
- Étouffer les PME sous un flot de textes et les contraindre à des dépenses improductives. Le coût d'une traduction par un professionnel est très faible en comparaison des surcoûts occasionnés par les achats de licence ou les procès.
- Astreindre en fait les entreprises françaises à rédiger leurs brevets en anglais.

- Assurer une rente aux cabinets de conseil et les pousser à recruter des ingénieurs anglophones.
- Donner force de loi à une langue étrangère qui fera foi en justice.
- Affaiblir le droit français de la propriété industrielle, face au droit anglo-saxon.
- Établir un précédent qui sera bientôt étendu aux normes, aux autorisations de mise sur le marché de médicaments, aux appels d'offres et aux contrats de travail.

Ratifier le Protocole de Londres fut ainsi une très grave faute politique, qu'un gouvernement soucieux des intérêts du pays devrait se hâter de réparer en le dénonçant avant que la nouvelle organisation de l'Office Européen des Brevets devienne effective. Une réflexion d'ensemble sur la stratégie à adopter pour défendre les intérêts des nations, et assurer la cohésion sociale de chacun des pays du monde, doit, ici encore, être centrée sur la relation essentielle entre langue et créativité.

3. Conclusion

Ces quelques mesures permettraient de revivifier l'usage du français comme langue de communication scientifique, de faciliter l'accès des francophones à la culture scientifique, et de redonner à la jeunesse le goût de l'étude scientifique. Elles aussi contribueraient à susciter chez les chercheurs le sentiment de fierté modeste sans lequel aucune vie intellectuelle et sociale vraie n'est possible.

ⁱ Parmi de très nombreux exemples, l'un des plus significatifs et des plus nocifs fut l'acquiescement du gouvernement Balladur à ce que les négociations d'adhésion des pays de l'Est de l'Europe à l'Union européenne fussent menées exclusivement en anglais, alors même que ces pays avaient préparé leurs diplomates à l'usage du français et de l'anglais. En conséquence les postes dans les services de Bruxelles furent ensuite dévolus aux diplomates parlant l'anglais plutôt que le français, et les diplomates du monde entier se le tinrent désormais pour dit. Le gouvernement français nuisit ainsi volontairement aux intérêts de la France, mais vraisemblablement quelques membres de ce gouvernement ne portèrent pas tort à leurs intérêts personnels.

ⁱⁱ *Le Monde* daté du premier mars 2011

ⁱⁱⁱ Enfreindre délibérément la loi est juridiquement une « faute grave », qui peut entraîner pour un fonctionnaire la révocation et pour un agent contractuel le licenciement sans indemnité.

^{iv} La prospérité de l'hôtellerie des villes de congrès pourrait être une raison valable d'organiser des congrès, mais il serait de bonne gestion d'en imputer le financement au ministère du tourisme plutôt qu'à celui de la recherche !...

^v Les gouvernements successifs ont exprimé la volonté que les affaires publiques soient traitées en français, conformément à la Constitution et à la Loi (notamment le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Jean-Pierre Chevènement).